

Pilote des Parcours d'Insertion/ Méthode MAPPI

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Spécifique :
- **Services à la personne et à la collectivité - Action sociale, socioéducative et socio-culturelle**
 - **Services à la personne et à la collectivité - Développement territorial et emploi**
 - **Services à la personne et à la collectivité - Accompagnement de la personne**
 - **Services à la personne et à la collectivité - Formation initiale et continue**
 - **Support à l'entreprise - Ressources humaines**

La Méthode d'Accompagnement et de Pilotage des Parcours d'Insertion (MAPPI) décrit l'ensemble des méthodes, des processus et des outils nécessaires pour accompagner les personnes qui doivent ou souhaitent mettre en oeuvre un projet de parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle ou un projet de transition professionnelle. Avec l'aide d'un accompagnant spécifique en posture de Pilotage de son parcours, la personne élabore puis met en oeuvre son projet de parcours en utilisant les ressources nécessaires et disponibles sur son territoire mis à sa disposition par la collectivité.

Le pilote de parcours utilise les techniques et les méthodes du chef de projet tout en étant en posture d'accompagnement de la personne qui reste en maîtrise de son parcours. Il est le garant de l'avancement du projet de parcours, de la mobilisation et de la bonne utilisation des ressources (opérateurs, financement, dispositifs, etc.) mis à disposition de la personne accompagnée par la collectivité. Il est également un pédagogue qui va permettre à la personne de s'approprier les éléments constitutifs de sa transition, l'aider dans ses choix en veillant à conserver son niveau d'autonomie. Il doit alors concilier 2 types de compétences : des compétences liées au management de projets complexes (le projet de parcours individuel) et des compétences d'accompagnateur social et/ou professionnel (méthode éducative et stratégie d'engagement, accompagnement du changement)

De la phase d'accueil jusqu'à la consolidation dans l'emploi, la certification Pilote des Parcours / Méthode MAPPI propose de mettre en adéquation les méthodes, les outils et les techniques mises en oeuvre afin que le pilote de parcours puisse aider la personne qu'il accompagne à construire son projet de parcours en fonction de ses objectifs, de ses forces mais également des contraintes de son environnement. Travaillée pour des environnements complexes et indécis, où se côtoient des acteurs divers de l'accompagnement, la

Identification

Identifiant : **2761**
Version du : **24/05/2017**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [Le Référentiel AFAQ AFNOR Engagement de Service® \(REF 209\)](#)

Non formalisé :

- [Le référentiel Activité et Compétences Méthode MAPPI®/ Pilote des Parcours d'Insertion](#)
- [Système d'information VisualCourse](#)
- [Licence Professionnelle MGRH Accompagnateurs des Parcours Professionnels 2017](#)
- [Le Référentiel de labellisation - Service Accompagnement PLIE - Version 24 09 2015](#)

fonction de pilotage aide la personne dans l'organisation de son projet de parcours, à évaluer ses résultats, dans ses prises de décision.

La fonction de pilotage de parcours est très utile pour tout professionnel de l'accompagnement qu'il travaille dans les structures institutionnelles (Mission Locale, Cap Emploi, Pôle Emploi, etc.) ou des structures privées (Organismes de formation et d'insertion, cabinets d'outplacement, centre de bilan, etc.).

Code(s) NAF : **85.59A**, **88.99B**
Code(s) NSF : **333**, **332t**, **333n**
Code(s) ROME : **K2101**, **K2111**, **K1802**, **K1801**, **K1201**
Formacode : **44595**

Date de création de la certification : **01/07/2014**

Mots clés : **Evolution professionnelle**,
INSERTION PROFESSIONNELLE,
ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT,
ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

La certification a pour objectif de garantir que les compétences, les méthodes et les techniques nécessaires à la fonction de pilotage des parcours des personnes accompagnées dans un cadre territorialisé sont acquises et intégrées dans la pratique professionnelle. Elle garantit la capacité d'exercer la mission de pilotage dans une optique systémique.

La certification donne au praticien un repère quant au niveau de maîtrise nécessaire sur l'ensemble des éléments constitutifs d'une approche transversale d'exercice de la fonction de Pilotage de Parcours. La certification se travaille autour de 3 activités principales qui allient méthode, technique et posture :

ACT1 : L'Accueil du public, la définition du périmètre d'intervention et le Co-diagnostic de la situation problème du parcours.

ACT2 : L'Ingénierie de parcours qui consiste à Co élaborer des scénarii de parcours compte tenu des informations disponibles à l'instant t

ACT3 : Le Pilotage de parcours d'insertion facilite la mise en oeuvre de son projet de parcours par la personne accompagnée en optimisant l'utilisation des ressources disponibles.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- L'enseignement Pilote de Parcours / Méthode MAPPI fait partie du cursus de la Licence Professionnelle Accompagnateurs des Parcours Professionnels dispensée par l'Université d'Avignon (en cours d'enregistrement par l'Université / anciennement Diplôme Universitaire Accompagnateur des Parcours Professionnels DUAPP)
- Dans le cadre de la formation Conseiller en Insertion Professionnelle (CIP), la Méthode MAPPI est abordée comme une méthode à connaître dans la pratique d'orientation et d'accompagnement

Descriptif général des compétences constituant la certification

Quatre Modules constituent la certification Pilotage de Parcours /Méthode MAPPI.

Public visé par la certification

Module 1 : MAPPI Initiation

Ct1- Conduire un entretien d'accompagnement

Ct2- Savoir formaliser un objectif de parcours et/ou d'étape

Ct3 - Expliciter la stratégie d'accompagnement d'une situation individuelle dans le cadre du parcours

C3- Inscrire ses actes professionnels dans des axes de relation et de production.

C4- Mettre en place les conditions d'engagement de l'accompagné dans sa démarche d'insertion.

Module 2 : MAPPI Accueil

C1- Conduire une phase d'accueil et identifier la problématique de parcours.

C2- Construire un diagnostic social et/ou professionnel.

C3- Inscrire ses actes professionnels dans des axes de relation et de production.

C4- Mettre en place les conditions d'engagement de l'accompagné dans sa démarche d'insertion.

Module 3 : MAPPI Ingénierie

C5- Discriminer les axes de progrès des étapes de parcours.

C6- Co-construire les différents parcours prévisionnels.

C7- Identifier les partenaires en capacité d'intervenir sur le parcours d'un accompagné.

C8- Analyser les risques de parcours.

C3- Inscrire ses actes professionnels dans des axes de relation et de production.

C4- Mettre en place les conditions d'engagement de l'accompagné dans sa démarche

Module 4 : MAPPI Pilotage.

C9- Elaborer des outils d'évaluation de parcours.

C10- Suivre et évaluer le parcours d'insertion.

C6- Co-construire les différents parcours prévisionnels

C11- Coordonner et animer une équipe d'opérateurs autour du parcours

C3- Inscrire ses actes professionnels dans des axes de relation et de production.

C4- Mettre en place les conditions d'engagement de l'accompagné dans sa démarche .

- Professionnels en exercice ou en recherche d'emploi de l'accompagnement, du conseil et/ou de la formation intervenant dans le champ de l'orientation professionnelle, de l'insertion sociale et/ou professionnelle, de la recherche d'emploi, de la formation professionnelle, des transitions professionnelles (Conseillers en Insertion professionnelle, formateurs, coach, psychologue, assistant social, éducateurs, etc..).

Modalités générales

La certification Pilote de parcours / Méthode MAPPI se décline en 4 modules de formation de 21 heures chacun pour un total de 84 heures stagiaire en centre.

Les modules s'enchaînent dans une logique fonctionnelle mais également pédagogique. Il est indispensable de démarrer par le module initiation qui permet à la fois d'avoir une vision globale de la fonction et de l'approche méthodologique. A la fin de ce module, [l'ouvrage Méthode MAPPI®](#) est fourni aux stagiaires qui disposent également d'un [livret complémentaire](#), de [l'accès au blog](#) et à un [espace dédié](#) pour récupérer les outils utiles dans leur mise en pratique et certaines ressources pédagogiques proposées par les formateurs durant la formation

Sont ensuite proposés, les modules accueil et ingénierie au cours desquels les concepts, méthodes et outils sont repris sur ces phases de travail. Le module Pilotage venant normalement clôturer le cycle.

Toutefois les 3 derniers modules ont été élaborés pour permettre aux stagiaires selon leurs besoins et leurs pré requis de suivre les modules de manière non chronologique. Un travail préparatoire pourra leur être demandé en fonction des résultats d'un entretien de positionnement avec le responsable de la formation.

En inter structure, les applications en situation réelle de travail qui se déroulent entre les modules, sont supervisées autour d'une [plateforme internet](#). Les échanges avec les formateurs/ accompagnateurs de b2c Projet ainsi que les échanges suscités entre stagiaires, permettent d'acquérir les compétences au fur et à mesure des mises en pratique en situation professionnelle.

En intra structure, les applications en situation réelle de travail sont supervisées par un chef de projet interne, lui même supervisé par les formateurs/ accompagnateurs de b2c Projet. Des Comités de Pilotage réguliers permettent d'évaluer l'état d'avancement de l'acquisition des compétences et des postures et de prendre les décisions nécessaires pour permettre à chaque professionnel d'acquérir les nouvelles compétences demandées.

Des modules de formation complémentaires peuvent être envisagés avec le stagiaire pour lui permettre d'obtenir sa certification en fonction de l'évaluation effectuée par le salarié et son employeur lors de l'entretien professionnel ou par le stagiaire lui-même avec l'aide de son formateur.

Liens avec le développement durable

Aucun

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

La loi de 2008 portant sur le RSA, instaurant le Référent Unique et une organisation projet autour des parcours d'insertion, constitue une des premières tentatives de rationaliser les interventions des praticiens et de poser un cadre contractuel de l'accompagnement. Depuis cette date, les référents uniques sociaux et professionnels intervenant dans le cadre de l'accompagnement des publics bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active développent des compétences nécessaires à l'exercice de cette fonction. Le référent Unique "organise" le parcours d'insertion contractualisé par l'intermédiaire d'un travail autour du Contrat d'Engagement Réciproque et fait appel au réseau de

Pour l'entité utilisatrice

De nombreuses structures d'accompagnement et collectivités locales utilisent le pilote des parcours/ Méthode MAPPI comme Méthodologie de Référence pour l'ensemble de leurs accompagnants. Le pilote des parcours / Méthode MAPPI n'impose pas un modèle strict mais est utilisée comme base méthodologique pour un travail d'harmonisation des pratiques professionnelles, de création d'une culture professionnelle commune, de point de repère pour faire monter les salariés en compétences et les fidéliser en leur apportant des compétences supplémentaires.

l'insertion via les actions du Programme Départemental d'Insertion, lui-même décliné en Plan Territorial d'Insertion.

La loi de 2014 qui porte sur l'individualisation des parcours de formation, le SPRO et le conseiller en évolution professionnelle, instaure de nouvelles approches quant à la prise en charge des personnes basées sur l'autonomie de la personne, sa capacité à décider, sa capacité à s'orienter tout au long de sa vie dans un environnement changeant et imprévisible. Le pilote des parcours/ Méthode MAPPI apporte les compétences et la posture nécessaires à tout professionnel qui souhaite travailler ou se maintenir dans le champ évolutif de l'accompagnement.

Le référentiel activité et compétences du CNEFOP fait mention de compétences transversales nouvelles à harmoniser que ce soit pour les OPCA et le Service public au sens large. Ces compétences décrites dans le [REAC \(Repère -CEP -Novembre 2015\)](#) sont les suivantes : Co construire le projet d'évolution professionnelle; étudier la pertinence de recourir à des prestations complémentaires en lien avec sa démarche projet; définir une stratégie et formaliser des pistes d'action / des scénarii / des solutions alternatives; définir le plan d'action, ses étapes et ses modalités de mise en œuvre dans le cadre de la relation Conseiller - Bénéficiaire; assurer un suivi différencié des personnes dans la réalisation de leurs projets selon leur besoin, leur autonomie et leur temporalité; réajuster la stratégie et le plan d'action, voire reconsidérer le projet lorsque des éléments viennent le remettre en cause, etc...) sont autant de compétences qui sont acquises dans le cadre de la Certification pilote des parcours/ Méthode MAPPI.

Obtenir la certification Pilote de Parcours facilite l'intégration au sein des dispositifs liés à l'accompagnement des publics dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation mais également des Missions Locales, des PLIE, des Départements services RSA que ce soit sur la dimension sociale et /ou professionnelle dans le sens où elle permet d'obtenir les compétences nécessaires pour évoluer dans un environnement professionnel très évolutif.

Les étudiants ayant suivi le Diplôme Universitaire « Accompagnateur des parcours professionnels » dans lequel le pilote des parcours/ Méthode MAPPI est enseignée pour 174 heures sur 396 heures d'enseignement soit 44% de l'enseignement, trouvent de l'emploi dans le secteur

Elle est utilisée également dans le cadre de démarches qualité puisque cette approche est à l'origine de 2 certifications qualité ([Le Référentiel AFAQ AFNOR Engagement de Service® \(REF 209\)](#) et [le Référentiel de labellisation - Service Accompagnement PLIE de Paris- Version 24 09 2015](#)) utilisées par des entités utilisatrices comme les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi et les Missions Locales. Dans ce cadre qualité, la certification des compétences des référents socio professionnels, dès le recrutement ou dans le cadre d'un plan de professionnalisation, devient un enjeu majeur de respect de leurs engagements de service et de la qualité et de l'équité du service rendu aux usagers.

Pour les structures prestataires de services qui répondent aux appels d'offre, c'est aussi le moyen de garantir une harmonisation et une qualité de la prestation. C'est aussi démontrer la capacité à s'intégrer rapidement dans les pratiques du donneur d'ordre sur la fonction d'accompagnement.

Enfin, les liens directs du pilote des parcours/ Méthode MAPPI avec des logiciels d'accompagnement permettent de faire les liens entre pratiques pédagogiques et nécessité des saisies et des remontées d'information.

et s'y maintiennent. Les derniers retours qualité font état d'évolutions professionnelles très favorables au sein de leur structure.

Nous mettons ici à disposition les derniers chiffres du DUAPP (retour enquête 2016) :

70% des stagiaires travaillent 6 mois après l'obtention de leur diplôme

100% d'entre eux n'avaient pas d'emploi avant celui-ci

92% d'entre eux travaillent dans le champ d'activité du diplôme

66% d'entre eux déclarent que leur emploi correspond totalement aux compétences attendues (34% en partie).

Le DUAPP résultat d'un partenariat entre l'Université d'Avignon et b2c Projet est transformé en Licence professionnelle en 2017. Un partenariat entre l'Université d'Avignon et Pôle Emploi a été signé sur ce diplôme.

Evaluation / certification

Pré-requis

Justifier d'une pratique d'accompagnement depuis au moins 6 mois ou souhaiter rentrer dans le métier après un entretien de positionnement/recrutement auprès des personnes habilitées (direction des structures employeuses et /ou direction de l'organisme b2c Projet).

Compétences évaluées

- Ct1- Conduire un entretien d'accompagnement
- Ct2- Savoir formaliser un objectif de parcours et/ou d'étape
- Ct3 - Expliciter la stratégie d'accompagnement d'une situation individuelle dans le cadre du parcours
- C1- Conduire une phase d'accueil et identifier la problématique de parcours.
- C2- Construire un diagnostic social et/ou professionnel.
- C3- Inscrire ses actes professionnels dans des axes de relation et de production.
- C4- Mettre en place les conditions d'engagement de l'accompagné dans sa démarche d'insertion.
- C5- Discriminer les axes de progrès des étapes de parcours.
- C6- Co-construire les différents parcours prévisionnels.
- C7- Identifier les partenaires en capacité d'intervenir sur le parcours d'un accompagné.
- C8- Analyser les risques de parcours.

Centre(s) de passage/certification

- Aix en Provence, Paris, Bordeaux, Montpellier.

C9- Elaborer des outils d'évaluation de parcours.

C10- Suivre et évaluer le parcours d'insertion

C11- Coordonner et animer une équipe d'opérateurs autour du parcours

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

La certification n'est pas liée à un niveau. Le parcours de certification permet d'acquérir les compétences au fur et à mesure des différents modules.

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : oui

Étendue de la certification partielle :

A la demande des stagiaires et/ou des entités utilisatrices en fonction de leurs objectifs, les modules MAPPI Accueil, MAPPI ingénierie et MAPPI Pilotage peuvent faire l'objet d'une certification partielle.

Ces certifications garantissent que les compétences spécifiques et transverses de chaque module sont acquises.

Le module Intiation ne fait pas l'objet d'une certification partielle.

Durée de validité des composantes acquises :

La validité des certifications partielles est de 3 ans. Au delà, un entretien de positionnement est requis pour étudier avec le stagiaire l'éventualité de réajuster les compétences

Durée accordée pour valider les composantes manquantes :

5 ans à partir de la date de démarrage du premier module de formation

Matérialisation officielle de la certification :

Document écrit sur papier à en-tête, avec cachet officiel de b2c Projet Projet, faisant mention du niveau de certification acquis et portant les noms et signatures des personnes ayant participé au jury final

Plus d'informations

Statistiques

Formation à la formation "Pilotage de Parcours / Méthode MAPPI :

En 2015, nous avons formé 606 stagiaires pour 26 868 heures stagiaires

En 2014, nous avons formé 512 stagiaires pour 132 782 heures stagiaires

En 2013, nous avons formé 460 stagiaires pour 72 987 heures stagiaires

En 2012, nous avons formé 872 stagiaires pour 52 038 heures stagiaires

Autres sources d'information

www.b2c-fr.com

Ouvrage Méthode d'Accompagnement et de Pilotage des Parcours d'Insertion (MAPPI) aux éditions Qui Plus Est